

Exclusion et monnaies locales

par Jean-Michel Servet*

Depuis une quinzaine d'années se sont développées au Canada, puis rapidement au Royaume-Uni et de façon accélérée à partir du milieu des années 1990 dans l'ensemble des pays de l'Europe dite «occidentale » et au-delà, des organisations d'échanges de services, savoir-faire, et de biens reconnues sous l'appellation générale de systèmes ou cercles d'échange local (1).

L'anglais LETS, Local Exchanging Trading System, a été traduit par les Belges francophones comme abréviation de «Libre Echange de Talents et de Solidarités » ou «de Services » par les Français comme SEL, «Système d'Echange Local » qui sont en Allemagne les Tauschring.

autour du «libre échange »

Un système ou cercle local d'échanges est une association dont les membres, après avoir défini une unité de compte singularisant chaque groupe et permettant d'estimer les transactions, échangent localement, hors des circuits habituels des transactions privées « marchandes » des services et des biens de nature très variée ; certains, comme les membres de Banques du Temps italiennes, échangent essentiellement des services (2). Peuvent ainsi être échangés, dans un

cadre multilatéral, des travaux de réparation de logement ou d'équipements ménagers, des gardes d'enfants, des cours de langue, de cuisine, de couture, de musique ou d'informatique, des séances d'astrologie, de massage ou de médecine parallèle, des plats cuisinés, des produits agricoles ou artisanaux, des objets d'occasion, des travaux de jardinage ou de ménage, du prêt d'outillage, de l'hébergement, etc.

Au départ, les systèmes ou cercles locaux d'échanges sont, comme toutes les associations, la rencontre d'un projet, ou plus exactement de projets. Toutefois les associations sont traditionnellement «la constitution d'un collectif opératoire autour d'un objectif commun : du jeu de boules entre copains jusqu'à la construction de logements d'urgence et il y a aussi, derrière cette forme apparente, un fond caché qui se retrouve partout : celui d'une formule de vie en société qui fonde sur le rapprochement libre et décidé d'individus la solution de problèmes d'époque. Si bien que deux buts s'interpénètrent dans l'idée associative : celui de coopérer volontairement et librement, celui de créer une solution à un problème précis »(3).

Dans les systèmes ou cercles locaux d'échanges, on retrouve aussi ce projet commun et cette volonté de coopérer librement qui différencient les associations d'une entreprise privée ou publique de production marchande de biens ou services, ou d'une administration dont les règles du jeu sont subies par celui qui y entre. Mais à la différence des associations qui se donnent un objet assez précis (qui peut être matériel et physique comme la pratique sportive, philanthropique ou musicale ou qui peut être abstrait comme la défense, contestataire ou non,

d'un ensemble de convictions politiques, éthiques ou philosophiques), les systèmes locaux d'échange ont pour objet explicite l'échange en général. Le contenu concret, l'objet de cet échange est déterminé par les seuls partenaires de l'échange ; il n'est pas du ressort du système ou cercle d'échange lui-même (cette non implication de l'organisation est en général énoncée dans les statuts du groupe) ; le système en tant qu'institution met en contact (par un livret d'information et dans certains cas lors des bourses locales d'échange) et permet la multilatérité des réciprocitys, mais il n'intervient pas directement dans les transactions elles-mêmes ; il veille seulement au respect des limites morales, plus souvent implicites qu'explicites, que le groupe se donne (4) .

La fonction des SEL est multiple et synthétise d'une certaine façon l'histoire d'une large fraction du mouvement associatif français. A la manière des mouvements des années trente et de l'après-guerre, ils agissent dans les milieux dits populaires pour colmater «des brèches de la croissance »et donnent accès à des biens de consommation de première nécessité et à des biens culturels.

A la manière des mouvements des années post-soixante-huit, ils agissent pour une non-discrimination et pour des pratiques de consommation respectueuses de l'environnement. A la manière de nombreuses associations en lutte contre l'exclusion dans les années 1980-1990, ils ne transforment pas les exclus en consommateurs passifs de prestations, mais ils recherchent comment dynamiser les capacités de chacun. Et leur caractéristique fin de siècle est sans nul doute une prise de conscience aiguë d'un déficit de cohésion sociale : leur originalité réside en effet dans le retissage de liens sociaux, dans le respect des identités personnelles et collectives, avec la perspective de définir de nouveaux modes de vivre ensemble dans une société fondée sur la reconnaissance des libertés personnelles et des droits démocratiques. A travers ces systèmes locaux d'échange, on assiste à une sorte d'«encastrement »ou d'«immersion »volontaire du social et du politique dans l'économie.

Il est en effet exceptionnel que leurs membres les présentent comme ayant une finalité exclusivement utilitaire. Cette approche est généralement celle de personnes portant un jugement extérieur sur les systèmes ou cercles locaux d'échange, ce qui ne signifie pas que leurs aspects pratiques doivent être sous-estimés.

une intégration sociale au fil de l'action

Leur rapport avec la lutte contre l'exclusion (5) paraît évident à beaucoup et il a été largement mis en scène par les médias. Certains systèmes locaux d'échange en France, mais c'est une situation à ce jour exceptionnelle alors que les liens sont beaucoup plus forts dans l'Emilie-Romagne italienne et semble-t-il en Ecosse et en Angleterre, sont même directement issus d'initiatives publiques apparentées à la lutte contre l'exclusion, comme à Béziers où le SEL a été mis en place par un agent de développement local.

Un journaliste du Point n'a pas hésité à désigner le site du premier SEL français comme un « Monaco de la pauvreté » En France, 40% des membres des SEL - mais dans certaines zones tel le nord, ce pourcentage peut être beaucoup plus élevé - ont des niveaux et des formes de revenus proches du revenu minimum d'insertion. En Italie par contre, dans les Banques du Temps, les enquêtes réalisées montrent que les participants ne sont pas caractérisés par une exclusion en terme de niveaux de revenu mais par une exclusion relationnelle. Une enquête en

région Provence - Alpes - Côte d'Azur montre qu'un peu plus d'un quart des membres des SEL sont chômeurs et, fait plus significatif encore, que 8 % d'entre eux se déclarent chômeurs sans profession (alors que ce pourcentage n'est que de 1 % dans l'ensemble de la population française) ; notons aussi que dans cette région, 40 % des membres des SEL vivant en zone rurale sont chômeurs (6).

Toutefois, outre le fait que certains membres à faibles revenus disposent d'un « capital culturel » non négligeable et que leur pauvreté relative peut être un mode de vie construit plus que subi, il est essentiel de ne pas stigmatiser les SEL comme un instrument de lutte contre l'exclusion.

Ils réussissent précisément à bien fonctionner comme moyen d'insertion en ne se présentant pas comme tel. Dans les cas où ils sont apparus comme un « truc pour les chômeurs » (comme à Montpellier), leur développement est généralement faible. Les systèmes d'échange local se développent en France dans un cadre associatif (la plupart sont déclarés comme association loi 1901) (7) et, comme l'immense majorité des autres expériences européennes contemporaines, ils se développent sur une base essentiellement locale et leur fonctionnement est assuré grâce à une organisation interne centralisant l'information sur les débits et les crédits réciproques de chacun des membres. A la différence des expériences nord-américaines actuelles comme le Dollar vert d'Ithaca ou de celles des années 1930 en Allemagne, en Autriche et en France (promues notamment à la suite des travaux de l'économiste Silvio Gesell) ou dans les années 1950 en France dans la mouvance du mouvement poujadiste, ou bien encore de celle de Robert Owen en Angleterre dans la première moitié du XIXe siècle, il n'y a pas émission par une unité centrale de ce qui pourrait ressembler et circuler comme des billets de banque ou des bons de travail anonymes (8). De plus, les relations internes à un système ou cercle local d'échange ne contribuent pas à une production commune, elles ne sont jamais de l'ordre du salariat ou de la coopération productive mais présentent plutôt des formes de prestations réciproques multilatéralisées. Par ces échanges et la réciprocité des échanges, chaque système ou cercle local institue un espace que l'on peut dire commun, par opposition à l'espace public qui, lui, relie sans intégrer.

Dans les systèmes fonctionnant avec des bons ou des billets anonymes d'échange, l'institution centrale émettant ces monnaies de papier joue un rôle essentiel alors que l'organisation, à partir d'une comptabilité enregistrant les transactions de chacun, privilégie les liens horizontaux entre les membres. On peut aussi remarquer que les premiers font jouer à une échelle locale un effet macro-économique de relance de l'activité, qui peut permettre de faire régresser le chômage, alors que les seconds appuient leur démarche sur la prise en compte des besoins et des capacités des personnes, exprimés à travers des relations d'abord inter-personnelles qui peuvent leur permettre de renouer avec l'activité productive.

L'ampleur des formes actuelles de systèmes et de cercles locaux d'échange est sans commune mesure avec les formes anciennes d'émission de bons ou billets anonymes en monnaies locales : jamais un aussi grand nombre d'expériences, sur un temps aussi long, n'a été observé. Il est possible de faire l'hypothèse que la perspective du passage à l'euro est une condition très favorable - y compris par la tolérance des autorités monétaires - à des initiatives locales en Europe de subsidiarité monétaire (9).

La diversité des systèmes en Europe et la multiplicité des expériences face en particulier aux autorités publiques nationales et locales, et face aussi aux autres organisations de l'économie

sociale et solidaire peuvent rendre féconds les échanges d'information entre systèmes différents.

Une rencontre européenne des systèmes locaux d'échange et expériences similaires de réciprocité indirecte a eu lieu en août 1998 dans les Pouilles italiennes ; y étaient présents des membres de systèmes ou cercles locaux d'échange italiens, allemands, belges et français. Cette réunion avait été précédée d'une autre rencontre européenne, avec de plus une présence britannique, à Viols-Le-Fort dans l'Hérault fin-juillet de la même année. Le projet d'une rencontre à Berlin en août 1999 est en gestation.

le paradoxe de l'usage d'une unité monétaire

Très souvent, l'efficacité d'une institution appréhendée d'un point de vue économique est pensée à partir de sa capacité à produire des biens et des services, et donc dans la satisfaction des besoins par une contribution à la « lutte généralisée contre la rareté ». Certes, les systèmes ou cercles locaux d'échange, en permettant de satisfaire des besoins non solvables et en diminuant donc la contrainte de revenu sont de ce point de vue un facteur d'égalité ou d'équité.

En donnant accès à des services, voire à des biens qui n'existent pas ou plus sur le « marché », ils permettent une meilleure satisfaction des besoins réels. Mais dans ces systèmes locaux d'échange, « le lien constitue le bien » (10), la socialisation de leurs membres est un ressort majeur de leur dynamique et de leur permanence, d'où l'importance des discussions internes pour la définition des règles de fonctionnement et leurs conditions d'application.

De façon générale les analyses économiques centrées sur les configurations productives dans leurs adaptations à l'environnement - qui laissent dans l'ombre les acteurs et les représentations qu'ils donnent de leur vécu - sont donc ici plus qu'ailleurs encore inadéquates. Il est par conséquent essentiel pour comprendre les systèmes locaux d'échange de ne pas penser les échanges au sein d'un système sur la base de relations économiques entre des acteurs qui recherchent l'accroissement de leur (seul) bien-être matériel. La logique des prix n'y est de toute évidence pas fondée centralement sur la logique de l'intérêt individuel, contrairement à ce que peut laisser penser l'usage de l'unité de compte. De ce point de vue, peut être avancée l'idée du paradoxe de l'usage d'une unité monétaire.

La quantité de biens et de services ainsi procurés est en moyenne faible (dans certains systèmes 5% des membres font 80 % des échanges et très souvent 60% des membres échangent très peu), mais cette moyenne peut cacher des situations où il y a incontestablement une amélioration quantitative et qualitative de la situation de certaines personnes en termes de consommation, par l'accès à des légumes frais ou à des biens culturels par exemple. Finalement, ce qui compte ce n'est pas tant cet aspect utilitaire que la remise en société, le processus de réinsertion ou de réaffiliation des personnes grâce au système ou cercle d'échange. Celui-ci permet aux personnes de trouver une nouvelle identité d'une part par la reconnaissance de savoir-faire et de compétences personnels non - ou plus - reconnus sur le marché du travail, et d'autre part par le tissage de liens nouveaux, par une inscription dans la communauté nouvelle à laquelle ainsi chaque membre adhère.

C'est sans doute la raison pour laquelle la participation à un SEL est généralement admise en France comme un processus d'insertion dans le cadre de la signature d'un contrat d'insertion lié à la perception du Revenu Minimum d'Insertion. On retrouve des tolérances fortes en Belgique, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, par exemple dans la compatibilité à la participation à un cercle local d'échange et à la perception d'indemnités chômage. Psychologiquement, le «prix» donné au service rendu ou à l'objet produit est essentiel car il participe au processus de reconstruction psychologique de la personne. La contribution des systèmes ou cercles locaux d'échange aux processus de lutte contre l'exclusion n'est donc pas d'abord matérielle (même si leur potentialité en la matière ne doit pas être négligée), mais elle est fondée sur l'inscription de chaque membre dans une logique de dette et de paiement, qui constitue précisément son lien à l'organisation et aux autres membres.

On a souvent utilisé l'expression «d'insertion par l'économie» (11). Avec les systèmes ou cercles locaux d'échange on peut, par analogie, parler «d'insertion par le financier», à condition de bien comprendre les dimensions sociales de la finance et de ne pas réduire celles-ci aux prototypes du back office et des marchés financiers contemporains (12). Par rapport aux mécanismes de la finance décentralisée - qu'il s'agisse des formes mutualistes d'épargne-crédit, du micro-crédit ou de finance solidaire sous forme de capital-risque décentralisé - on peut parler de pratique financière décentralisée informelle (13).

Les systèmes ou cercles locaux d'échange peuvent de façon schématique être assimilés à des organisations permettant des prêts à la consommation et pour investissement dans des activités productrices de biens et services. Par la création d'une unité locale de compte, par l'autorisation de débits et de crédits sur les comptes des membres, ce sont des sortes d'intermédiaires financiers «informels». Un système ou cercle local d'échange repose sur la multilatéralisation des dettes et des créances de chacun à partir d'échanges bilatéraux. Cette multilatéralisation de la réciprocité (14) passe par une inscription comptable de chaque dette-créance née d'un échange et par la compensation des comptes de chacun. La spécificité du SEL réside dans cette comptabilité : la relation de dette ne s'instaure pas d'un membre vis-à-vis d'un autre membre mais vis-à-vis du groupe tout entier. L'échange bilatéral ne demeure pas un échange exclusif entre deux personnes, il se trouve socialisé et comptabilisé par l'organisation centrale du système, qui est dite «nœud» ou «miroir» mais n'est pas une institution émettant une monnaie. Le rôle du collectif consiste à nommer une unité de compte à laquelle les échangistes peuvent se référer pour estimer librement les objets de leurs transactions.

Une forte densité du lien social local est nécessaire pour fonctionner. D'où souvent une période de démarrage plus ou moins longue. D'où aussi les nombreuses hésitations et limites à penser des échanges reliant les systèmes ou cercles locaux d'échange. Il y a par définition un nombre assez restreint de participants qui doivent se connaître ou chercher à mieux se connaître pour échanger (les cas d'un SEL australien de plus de 1 800 membres ou celui de Munich en Allemagne avec 1 300 membres sont exceptionnels et dans le cas du premier SEL français, celui de l'Ariège, lorsqu'il a approché un demi-millier de membres, il s'est fractionné en trois).

On remarque aussi que les personnes qui ont un accès facile aux réseaux informels locaux de coups de main et de circulation de produits adhèrent rarement aux systèmes et cercles locaux d'échange. Des enquêtes menées dans les zones rurales irlandaises ou du sud de la France montrent bien que ce ne sont pas en général des «indigènes» qui participent le plus mais des

néo-ruraux venus de l'extérieur de la localité. Un réseau d'échange se constitue ainsi par le système local, mais il est d'une autre nature que les réseaux préexistants.

Toutefois, chacun, selon notamment sa situation dans la dérive de la désaffiliation, n'a pas la même capacité personnelle à offrir et à demander, autrement dit à développer des échanges. On note généralement que les sans domicile fixe échangent très peu et sont donc exceptionnellement membres de cercles ou de systèmes locaux d'échange. Leur privation de domicile n'est pas la seule raison de leurs difficultés à nouer des relations de dette-crédance qui en fassent autant de liens sociaux entre égaux. Ceci montre bien que si les systèmes ou cercles locaux d'échange peuvent être un mode d'insertion en renouant des liens sociaux de voisinage, ils ne peuvent pas être, pour tous et à un même degré, un remède aux multiples maux et formes de l'exclusion.

quel avenir ?

Marginal, dissident ou alternatif (15), le mouvement SEL l'est comme le sont un grand nombre d'innovations sociales dans leur phase de démarrage ; ni plus ni moins que l'ont été par exemple toutes les formes d'épargne et crédit mutuel au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle en Amérique du Nord ou en Europe par exemple (et qui ont donné en France le Crédit mutuel, le Crédit coopératif, le Crédit agricole, ou au Canada la Caisse Desjardins qui est aujourd'hui la première institution financière du pays) (16) ; et nul ne peut prédire au moment de cette éclosion le développement, la transformation ou l'échec.

Toutefois, il est possible de se demander (17) si le procès intenté en 1997 par la Fédération du bâtiment et des travaux publics et la Chambre des artisans de l'Ariège à trois membres du SEL pyrénéen pour réparation d'une toiture en invoquant la « perturbation des circuits économiques traditionnels » n'est pas d'une certaine façon la première reconnaissance officielle des SEL en France. Par leur relaxe en appel en septembre 1998, et par le nombre d'articles de presse et d'émissions de radio et de télévision qu'il a provoqués, ce procès a donné une ampleur médiatique aux SEL sans commune mesure avec leur poids dans la production de biens et de services dans le pays et bien au-delà des réseaux alternatifs traditionnels. Et cette diffusion d'information sur les SEL a ainsi largement contribué dans le pays à l'essaimage même de ces réseaux, tant en zone urbaine que rurale. Si certains représentants des petites entreprises et des pouvoirs publics espéraient par ce procès limiter leur création, il est certain qu'ils sont parvenus à un résultat inverse au but recherché, car même si la condamnation en première instance de ces trois membres d'un SEL avait été confirmée en appel, il paraît évident que les 20 000 à 30 000 membres de SEL en France n'auraient pas été prêts à renoncer à leurs échanges et qu'ils auraient pu largement s'appuyer sur les expériences des autres pays européens (en particulier sur les exemples de coopération en Allemagne entre d'une part les cercles locaux d'échange et d'autre part des collectivités locales, entreprises et organisations de l'économie sociale) (18) pour réclamer une réglementation nouvelle leur permettant de se développer.

Nul ne peut prédire à l'heure qu'il est le devenir ou l'évolution des systèmes ou cercles locaux d'échange. La diversité de ces expériences en Europe et, de façon générale dans le monde, de monnaies locales, fait qu'il sera sans nul doute très difficile à un seul Etat de leur interdire d'exister. Leur développement dépendra donc en grande partie de leur dynamique à faire adhérer localement durablement une proportion significative des populations.

Jean-Michel Servet

Professeur de sciences économiques à l'université Lumière Lyon II, Centre Walras (CNRS)-ISH.

(1) Les informations et analyses développées dans cette contribution sont pour l'essentiel le résultat d'enquêtes réalisées sur les SEL en France en 1996 et 1997, avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations, par D. Bayon, J. Blanc, I. Guérin, G. Malandrin et D. Vallat du Centre Walras et poursuivies notamment à l'occasion de la préparation du livre Une économie sans argent : les systèmes d'échange local, Le Seuil, janvier 1999.

(2) Cf. l'article de R. Amorevole dans le présent dossier.

(3) Jean-Louis Laville, in Sociologie de l'association, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, pp. 16-17.

(4) Par exemple la non exploitation d'un membre du groupe par un autre membre dans la prestation de service, le refus d'opérations d'achat-revente au sein du groupe ou la cession d'armes à feu ou de produits fabriqués dans le tiers monde par la surexploitation d'enfants

(5) Dans le cadre de notre groupe de travail, cette question a plus particulièrement fait l'objet d'enquêtes par Isabelle Guérin et David Vallat dans le Languedoc, les Cévennes et le nord de la France. Cf.

Une économie sans argent : les systèmes d'échange local, op. cit. (chapitres 7 à 9).

(6) Catherine Louviot, Le système d'échange local : entre palliatif et alternative, une démarche conviviale, mémoire de maîtrise A. E. S., université Aix-Marseille II, septembre 1997, p. 24.

(7) Il est donc intéressant d'inscrire la dynamique actuelle des SEL dans celle de l'ensemble du mouvement associatif. Voir notamment deux ouvrages récents ouvrant des perspectives nouvelles : « Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif » n° 11, La revue du M.A.U.S.S., 1er semestre 1998 et sous la direction de Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social,

Desclée de Brouwer, Paris, 1997.

(8) Cette circulation de bons d'échange est dans certains SEL limitée à des bourses locales d'échange. Sur la notion de monnaie parallèle, voir la thèse de Jérôme Blanc, Université Lumière Lyon II, 1998.

(9) Voir en ce sens, J. M. Servet, L'euro au quotidien, une question de confiance, Desclée de Brouwer, Paris, 1998 et J. Blanc, J. M. Servet, « Cosmopolitisme monétaire ou ancrage citoyen des monnaies : l'euro versus les monnaies S.E.L. » à paraître dans la Revue du Mauss. Les expériences pilotes menées par la DG XXIV de la Commission européenne auprès de populations fragiles face à l'introduction de l'euro conduisent à des jeux où

l'invention monétaire et les réflexions sur les hiérarchies de valeurs sont très proches de la réalité des SEL.

(10) Selon l'expression de Bernard Cova, *Au-delà du marché : quand le lien importe plus que le bien*, L'Harmattan, Paris, 1995.

(11) Pour évoquer l'intégration sociale par la voie de l'emploi et/ou d'une formation professionnelle. Cf. le pari de l'emploi pour tous, hors-série *Economie et Humanisme* - FNARS, mai 1998.

(12) Voir les contributions de M. Aglietta, A. Orléan, (dir.), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris, 1998.

(13) J. M. Servet, D. Vallat, *Rapport Exclusion et liens financiers 1997*, Montchrestien, Paris, 1998 et *Rapport Exclusion et liens financiers 1998*, à paraître (*Economica*, Paris, février 1999).

(14) Voir notamment la contribution de Pantaleo Rizzo in *Rapport Exclusion et liens financiers 1998*, op. cit.

(15) On lira en ce sens diverses contributions à l'ouvrage d'Yvonne Preiswerk et Fabrizio Sabelli (ed.), *Pratiques de la dissidence économique*, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Presses Universitaires de France, 1998, en particulier le texte de Gilbert Rist.

(16) Sur ces institutions voir les thèses en cours au Centre Walras d'Isabelle Guérin pour le monde rural et de David Vallat pour les espaces urbains.

(17) A l'instar de Andrés November in : *Pratiques de la dissidence économique*, op. cit., p. 117. La première phase de ce processus a été présentée par Smain Laacher dans «L'Etat et systèmes d'échanges locaux. Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. L'exemple du processus de Foix » *Politix. Revue des sciences sociales du politiques*, n° 42, deuxième trimestre 1998, pp. 123-149.

(18) Sur la situation allemande, voir plus particulièrement les travaux en cours de Dorothee Pierret.